
CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Françoise PINSON-GAUTIER, notaire à QUIMPER, le 24 mars 2026,

Monsieur Denis Georges Gaston MIROUX né à PARIS 18EME ARRONDISSEMENT (75018) le 13 juillet 1958,

Et

Madame Chantal Michèle Françoise LE BOT, née à BREST (29200) le 23 mai 1957, Demeurant ensemble à FOUESNANT (29170) 33 Chemin de Parc Haro.

Mariés à la mairie de LANDERNEAU (29800) le 21 mai 1983 sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître André BLANCHARD, notaire à LANDERNEAU (29800) le 20 mai 1983.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la **COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.**

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier à l'Etude de Maître Françoise PINSON-GAUTIER, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour insertion.

Maître Françoise PINSON-GAUTIER